

Pétrole et gaz du Canada—Loi

moins une proposition à débattre, et j'espère que le débat sera long. Je souhaite que les points forts et les faiblesses de cette mesure législative soient examinés attentivement à la Chambre, comme l'ont indiqué le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) et les autres qui ont pris la parole après lui. J'espère que ces faiblesses feront également l'objet d'un examen approfondi au comité avant que le bill ne prenne force de loi.

Monsieur l'Orateur, le comité devrait inviter à témoigner des spécialistes de l'industrie pétrolière et des gouvernements provinciaux qui ont des années d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources pétrolières. C'est cette expérience qui manque aux bureaucrates et aux politiciens d'en face—et Dieu sait s'ils en manquent. A mon avis, il faudrait apporter un certain nombre d'amendements importants à cette mesure législative pour que notre parti l'appuie.

En gros, il manque quatre éléments essentiels dans ce projet de loi et dans le programme énergétique global du gouvernement. Les voici: un manque de confiance, un manque de collaboration, un manque de consultation et un manque de réalisme. Pour ce qui est de la confiance, j'estime qu'il y a bris de confiance à cause de la façon dont ce bill propose de traiter les sociétés pétrolières privées du Canada. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut bien dire que le gouvernement se contente de reprendre une chose qu'il a donnée gratuitement à ce secteur au fil des ans, sous forme de subventions et de déductions pour amortissement. Mais les moyens qu'il utilise pour réclamer ces intérêts sont tout à fait malhonnêtes, comme l'a signalé mon collègue d'Etobicoke-Centre, et immoraux. Cette violation de contrat montre bien à quel point le gouvernement manque de bonne foi. Nos entreprises privées, non seulement celles du secteur pétrolier mais toutes les autres, auraient raison de trembler en pensant à quoi cette tendance à la nationalisation conduit le pays.

En deuxième lieu, monsieur l'Orateur, le gouvernement ne manifeste ni dans le programme énergétique, ni dans le budget, ni dans ce bill le désir de s'assurer la collaboration de l'industrie pour la solution de certaines questions d'ordre quantitatif qui inspirent l'orientation de ce bill. Je pense à quelques passages de l'exposé budgétaire. Dans le premier paragraphe de la page 9 de l'exposé du 28 octobre, le ministre des Finances (M. MacEachen) disait:

Si l'on ne modifiait pas le régime fiscal, la hausse des prix du pétrole et du gaz donnerait des bénéfices excessifs à l'industrie et aggraverait le déséquilibre entre les gouvernements.

Et plus bas, c'est-à-dire au quatrième paragraphe, le ministre des Finances disait:

Les taxes fédérales reflètent la capacité contributive de l'industrie du pétrole et du gaz et rendent sa contribution plus comparable à celle des autres secteurs.

Mais le gouvernement n'a pas présenté la moindre donnée qui établisse la corrélation entre ces profits et les risques qu'il faut courir dans la mise en valeur des ressources pétrolières du pays. Le gouvernement a tort de faire preuve de méfiance à l'endroit de notre industrie pétrolière, et il choisit bien mal son moment pour le faire. Car il devrait collaborer avec elle, la consulter sur les données économiques de son fonctionnement et lui demander conseil avant de présenter un bill comme celui-ci.

En troisième lieu, monsieur l'Orateur, il me semble aberrant au plan de la consultation, qu'on tienne les spécialistes de l'industrie dans une ambiance de méfiance plutôt que de confiance, car ils pourraient faire bénéficier les bureaucrates

d'Ottawa d'informations, de connaissances et d'une expérience qui leur font tant défaut.

Cela m'amène à une autre de mes préoccupations, qui est l'absence de réalisme du gouvernement et de ses technocrates socialisants. Absence de réalisme du ministère, qui ne se donne pas la peine de totaliser ses chiffres, qui ne tient pas compte que pour développer les ressources à haut facteur de risque, mais si nécessaires, des fonds marins et des régions neuves, il faut faire appel à la concurrence et rémunérer le risque par le rendement des investissements.

Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur? J'aimerais poursuivre demain.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT—LES PROGRAMMES DE
CRÉATION D'EMPLOIS—LA POLITIQUE DU MINISTÈRE

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, le 10 décembre, en réponse à une question que j'adressais au premier ministre au sujet du ministre de l'Environnement (M. Roberts), qui est également ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, le secrétaire parlementaire a mis en relief certaines choses qui sont assez inusitées à la Chambre. J'ignore qui me répondra ce soir, puisque je ne vois ni le ministre de l'Environnement, ni son secrétaire parlementaire, mais je voudrais raconter à la Chambre ce qui s'est vraiment passé.

J'ai cité un communiqué que le ministère de l'Environnement avait publié le 17 novembre et dont voici un passage:

M. Roberts a fait remarquer que le Canada et les États-Unis sont aux prises avec un problème énergétique du même ordre. «Comme nos voisins du sud, nous devons atteindre l'autarcie énergétique... Nous cherchons nous aussi à nous libérer de la dépendance vis-à-vis du pétrole étranger, et il faudra pour cela accroître l'utilisation de notre charbon. Mais nous devons le faire d'une manière qui ne mette pas l'environnement en péril. Il existe au Canada une volonté politique ferme en ce sens, et il faut en convaincre les États-Unis.

Par la suite, j'ai proposé une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement priant la Chambre d'appuyer la déclaration du 17 novembre du ministre de l'Environnement. J'ai demandé aux députés ministériels et oppositionnels d'appuyer le ministre lorsqu'il dit que le Canada a élaboré un programme visant à accroître cette utilisation au profit des Canadiens sans mettre en péril l'environnement. Dans ma motion, j'invitais la Chambre à adhérer à l'unanimité au principe selon lequel le Canada doit accroître son utilisation du charbon au profit des Canadiens sans mettre l'environnement en péril, ajoutant qu'il existe au Canada une volonté politique ferme en ce sens et que la Chambre se devait de l'exprimer. Ce sont les propres paroles du ministre de l'Environnement.

Je demandais que la Chambre appuie unanimement le ministre et adopte ce principe. La motion, présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, a été rejetée. Pas par les députés de côté-ci de la Chambre, toutefois, mais bien par les députés et les membres du gouvernement libéral, les propres collègues du ministre de l'Environnement. Je trouve pour le